

# Procédure file

| Informations de base   |                |
|--|----------------|
| INI - Procédure d'initiative   | 2019/2164(INI) |
| Procédure terminée   |                |
| Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le monde du travail dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques |                |
| Sujet  |                |
| 4.10.04 Egalité des genres   |                |
| 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse  |                |

| Acteurs principaux    |   |   |                    |
|-----------------------|---|---|--------------------|
| Parlement européen    | Commission au fond  | Rapporteur(e)   | Date de nomination |
|                       | <b>FEMM</b> <a href="#">Droits de la femme et égalité des genres</a>      |  <a href="#">SOLÍS PÉREZ Susana</a>   | 11/12/2019         |
|                       |   | Rapporteur(e) fictif/fictive  |                    |
|                       |   |  <a href="#">SCHNEIDER Christine</a> |                    |
|                       |   |  <a href="#">GÁLVEZ MUÑOZ Lina</a>  |                    |
|                       |   |  <a href="#">VANA Monika</a>        |                    |
|                       |   |  <a href="#">ANDERSON Christine</a> |                    |
|                       |   |  <a href="#">WIŚNIEWSKA Jadwiga</a> |                    |
|                       | Commission pour avis  | Rapporteur(e) pour avis   | Date de nomination |
|                       | <b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>               | La commission a décidé de ne pas donner d'avis.   |                    |
|                       | <b>CULT</b> <a href="#">Culture et éducation</a><br>(Commission associée) | La commission a décidé de ne pas donner d'avis.   |                    |
| Commission européenne | DG de la Commission<br><a href="#">Justice et consommateurs</a>           | Commissaire<br>DALLI Helena   |                    |

| Événements clés |   |  |  |
|-----------------|---|--|--|
| 19/12/2019      | Annonce en plénière de la saisine de la commission          |  |  |
| 19/12/2019      | Annonce en plénière de la saisine des commissions associées |  |  |

|            |                                   |   |        |
|------------|-----------------------------------|---|--------|
| 22/04/2021 | Vote en commission                |   |        |
| 12/05/2021 | Dépôt du rapport de la commission | <a href="#">A9-0163/2021</a>  | Résumé |
| 09/06/2021 | Débat en plénière                 |  |        |
| 10/06/2021 | Résultat du vote au parlement     |  |        |
| 10/06/2021 | Décision du Parlement             | <a href="#">T9-0296/2021</a>  | Résumé |
| 10/06/2021 | Fin de la procédure au Parlement  |   |        |

### Informations techniques

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Référence de procédure                 | 2019/2164(INI)                |
| Type de procédure                      | INI - Procédure d'initiative  |
| Sous-type de procédure                 | Rapport d'initiative          |
| Base juridique                         | Règlement du Parlement EP 54  |
| Autre base juridique                   | Règlement du Parlement EP 159 |
| Étape de la procédure                  | Procédure terminée            |
| Dossier de la commission parlementaire | FEMM/9/01544                  |

### Portail de documentation

|   |                              |            |    |        |
|---|------------------------------|------------|----|--------|
| Projet de rapport de la commission                        | <a href="#">PE661.980</a>    | 09/12/2020 | EP |        |
| Amendements déposés en commission                         | <a href="#">PE680.746</a>    | 02/02/2021 | EP |        |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique           | <a href="#">A9-0163/2021</a> | 12/05/2021 | EP | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique                 | <a href="#">T9-0296/2021</a> | 10/06/2021 | EP | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | <a href="#">SP(2021)531</a>  | 23/09/2021 | EC |        |

## Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le monde du travail dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Susana SOLÍS PÉREZ (Renew Europe, ES) sur la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation et les carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM).

L'UE est confrontée à une pénurie sans précédent de femmes dans les carrières et l'éducation dans le domaine des STIM, notamment du fait que deux scientifiques et ingénieurs sur cinq seulement sont des femmes, alors que celles-ci représentent 52 % de la population européenne et 57,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE.

Les femmes sont également sous-représentées à tous les niveaux dans le secteur numérique en Europe. L'écart est le plus important dans les compétences spécialisées et l'emploi dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'UE. En effet, les femmes sont considérablement sous-représentées dans le secteur des TIC (18 %) et parmi les diplômés en STEM (36%), le nombre d'hommes travaillant dans un secteur numérique étant trois fois plus élevé que le nombre de femmes.

Le fait de donner une plus grande visibilité aux femmes dans le domaine des STIM ainsi qu'à leurs contributions professionnelles pourrait conduire à des modèles de réussite à suivre et, à terme, à plus d'intégration et favoriser en fin de compte l'inclusion et l'égalité des sexes.

#### Supprimer les obstacles

Les députés ont réaffirmé que l'objectif principal devrait être d'éliminer tous les obstacles socioculturels, psychologiques et pédagogiques qui limitent les intérêts, les préférences et les choix des femmes, tels que les stéréotypes sexistes et la discrimination fondée sur le sexe, y compris l'interaction de facteurs biologiques et de facteurs sociaux et le chevauchement des années de fécondité optimales avec les années les plus productives dans la carrière d'une femme, sans compromettre la liberté de décision des femmes.

#### Promouvoir l'égalité des genres

Les États membres sont encouragés à promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles aux études et aux carrières dans le

domaine des STEM dans le cadre de leurs plans d'action ou stratégies nationaux ou régionaux pertinents en matière d'égalité des sexes, en prévoyant des mesures d'incitation adéquates. Ces plans d'action ou stratégies devraient, entre autres initiatives, viser à accroître l'égalité entre les sexes en se concentrant sur l'éradication des stéréotypes sexistes, en établissant des politiques obligatoires de transparence des salaires, en appliquant une tolérance zéro pour le harcèlement sexuel et en augmentant la visibilité des modèles féminins.

Les États membres devraient investir dans le développement des compétences des enseignants de STEM du primaire et du secondaire pour les aider à comprendre et à combattre les idées préconçues inconscientes dans leurs pratiques d'enseignement et leurs évaluations, et à faire participer tous les apprenants de manière égale.

La Commission et les États membres sont invités à :

- concevoir des mesures politiques qui intègrent pleinement la dimension de genre par le biais de campagnes de sensibilisation, de formations, de programmes scolaires et, en particulier, de l'orientation professionnelle;
- accorder une attention particulière à la discrimination intersectionnelle et aux préjugés liés à l'origine ethnique, à la religion, à l'orientation sexuelle, à l'âge ou au handicap lors de l'élaboration de leurs plans d'action;
- créer de nouveaux canaux pour entrer en contact avec les filles et veiller à ce que l'éducation numérique les atteigne toutes, et investir dans les enseignants en tant que moteurs du changement culturel, étant donné leur potentiel à stimuler la participation continue des filles aux sciences à l'école;
- trouver des moyens plus attrayants et créatifs de présenter des modèles féminins ayant réussi leur carrière dans les TIC et des STEM afin de renforcer la confiance des filles dans les compétences numériques et de les encourager à poursuivre des études liées aux TIC et aux STEM.

#### Secteur numérique

Les députés ont regretté le fait que l'écart entre les sexes existe dans tous les domaines de la technologie numérique, mais sont particulièrement préoccupés par l'écart entre les sexes dans les technologies innovantes, telles que les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, où la présence moyenne des femmes dans le monde est de 12 % et 20 % respectivement.

Le rapport appelle à la réduction de l'écart entre les sexes dans l'économie numérique par des mesures ciblées, notamment des fonds européens destinés à financer des projets dirigés par des femmes dans le secteur numérique, des cours de formation pour les départements des ressources humaines sur les «préjugés discriminatoires inconscients liés au genre», des rapports annuels sur la diversité et l'écart de rémunération entre les sexes par les entreprises du secteur des TIC, et des fonds européens distribués aux entreprises qui tiennent compte des critères d'équilibre entre les sexes.

Les députés ont également demandé à la Commission et aux États membres de favoriser l'esprit d'entreprise des femmes dans le domaine de l'innovation et d'accroître les possibilités de financement pour les femmes entrepreneurs et les jeunes pousses numériques dirigées par des femmes.

#### Carrières

Les députés regrettent que les femmes soient confrontées à un nombre disproportionné d'obstacles dans leur carrière par rapport aux hommes, en raison de l'absence d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de l'augmentation du travail de soins non rémunéré dans la plupart des ménages. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation des femmes, qui ont dû concilier heures supplémentaires et travail à distance tout en s'occupant des enfants et en effectuant des tâches de soins non rémunérées.

Les États membres sont priés d'établir des mesures adéquates pour garantir des politiques de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, de meilleurs congés de maternité et des congés de paternité plus nombreux et plus longs, un congé parental rémunéré et non transférable qui permettra aux femmes et aux hommes de prendre du temps pour s'occuper de leurs enfants, des horaires de travail flexibles, et des structures de garde d'enfants sur le lieu de travail, ou encore du télétravail.

Le rapport exhorte le Conseil à débloquer la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, qui vise à étendre la protection contre la discrimination par une approche horizontale.

Enfin, les députés ont salué l'initiative de la Commission établissant le Prix européen pour les femmes innovatrices, qui est décerné chaque année à des femmes européennes qui ont fondé une entreprise prospère et mis une innovation sur le marché.

## Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le monde du travail dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques

---

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 35 contre et 100 abstentions, sur la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation et les carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).

L'UE est confrontée à une pénurie de femmes dans les carrières et l'éducation dans le domaine des STIM. Deux scientifiques et ingénieurs sur cinq seulement sont des femmes, alors que celles-ci représentent 52 % de la population européenne et 57,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE. Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (18 %) et parmi les diplômés en STIM (36%), le nombre d'hommes travaillant dans un secteur numérique étant trois fois plus élevé que le nombre de femmes.

Le fait de donner une plus grande visibilité aux femmes dans le domaine des STIM ainsi qu'à leurs contributions professionnelles pourrait conduire à des modèles de réussite à suivre et, à terme, à plus d'intégration et favoriser en fin de compte l'inclusion et l'égalité des sexes.

#### Supprimer les obstacles

Le Parlement estime qu'il est essentiel d'augmenter la proportion de femmes dans le secteur des STIM en éliminant tous les obstacles socioculturels, psychologiques et pédagogiques qui limitent les intérêts, les préférences et les choix des femmes, tels que les stéréotypes

sexistes et la discrimination fondée sur le sexe, ou encore la combinaison de facteurs biologiques et sociaux, notamment le fait que les années les plus propices à la maternité coïncident avec les périodes les plus décisives sur le plan professionnel, sans compromettre la liberté de décision des femmes.

La Commission est invitée à lancer et à soutenir des campagnes de sensibilisation ainsi que d'autres programmes et initiatives visant à réduire ces obstacles dans le monde universitaire.

Promouvoir la participation des femmes par des mesures d'incitation

Les États membres sont encouragés à promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles aux études et aux carrières dans le domaine des STIM dans le cadre de leurs plans d'action ou stratégies nationaux ou régionaux en matière d'égalité des sexes, en prévoyant des mesures d'incitation. Ces plans d'action ou stratégies devraient, entre autres initiatives, viser à accroître l'égalité entre les sexes en se concentrant sur l'éradication des stéréotypes sexistes, en établissant des politiques obligatoires de transparence des salaires, en appliquant une tolérance zéro pour le harcèlement sexuel et en augmentant la visibilité des modèles féminins.

Le Parlement a réaffirmé l'importance d'intégrer la sensibilisation aux préjugés de genre dans tous les secteurs concernés, et notamment au niveau de la formation initiale et continue des enseignants. Il a engagé les États membres à lutter contre la segmentation du marché du travail en fonction du genre dans le domaine des STIM au moyen d'investissements dans l'éducation formelle, informelle et non formelle ainsi que dans l'apprentissage tout au long de la vie et dans la formation professionnelle pour les femmes.

## Éducation

Les députés ont fait remarquer que les filles semblent perdre leur intérêt pour les STIM avec l'âge, ce qui suggère que des interventions sont nécessaires dès l'école maternelle et primaire afin de soutenir l'intérêt des filles dans ces domaines. Ils ont demandé à la Commission et aux États membres de créer de nouveaux canaux afin d'établir des liens avec les filles et de veiller à ce que l'éducation numérique les concerne toutes. Ils ont encouragé l'intégration de la dimension de genre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par l'intermédiaire de contenus éducatifs, de formations des enseignants et de programmes attentifs à la dimension de genre.

En outre, les fonds, programmes et stratégies de l'Union, dont Erasmus+, le Fonds social européen plus (FSE+) et le programme pour une Europe numérique, devraient être utilisés efficacement afin d'encourager activement les filles à entreprendre des études dans les domaines des TIC et des STIM.

## Secteur numérique

Les députés sont particulièrement préoccupés par l'écart entre les sexes dans les technologies innovantes, telles que les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, où la présence moyenne des femmes dans le monde est de 12 % et 20 % respectivement.

Le Parlement a appelé à la réduction de l'écart entre les sexes dans l'économie numérique par des mesures ciblées. Soulignant que les jeunes pousses détenues par des femmes reçoivent 23% de financements en moins que celles dirigées par des hommes, il a également demandé à la Commission et aux États membres de favoriser l'esprit d'entreprise des femmes dans le domaine de l'innovation et d'accroître les possibilités de financement pour les femmes entrepreneurs et les jeunes pousses numériques dirigées par des femmes.

## Carrières

Les députés regrettent que les femmes soient confrontées à un nombre disproportionné d'obstacles dans leur carrière par rapport aux hommes, en raison de l'absence d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de l'augmentation du travail de soins non rémunéré dans la plupart des ménages. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation des femmes, qui ont dû concilier heures supplémentaires et travail à distance tout en s'occupant des enfants et en effectuant des tâches de soins non rémunérées.

Les États membres sont priés d'établir des mesures adéquates pour garantir des politiques de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, de meilleurs congés de maternité et des congés de paternité plus nombreux et plus longs, un congé parental rémunéré et non transférable qui permettra aux femmes et aux hommes de prendre du temps pour s'occuper de leurs enfants, des horaires de travail flexibles, et des structures de garde d'enfants sur le lieu de travail, ou encore du télétravail.

Le Parlement a exhorté le Conseil à débloquer la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, qui vise à étendre la protection contre la discrimination par une approche horizontale.

Enfin, les députés ont salué l'initiative de la Commission établissant le Prix européen pour les femmes innovatrices, qui est décerné chaque année à des femmes européennes qui ont fondé une entreprise prospère et mis une innovation sur le marché.